



No de résolution
ou annotation

Règlements de la Corporation Municipale
de Notre-Dame des Pins

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-PINS

À la séance du Conseil municipal de Notre-Dame-des-Pins tenue lundi le 05 mars 2007, au lieu habituel des séances, et à laquelle étaient présents les Conseillers et Conseillère suivants :

Renald Busque	Jeannot Pomerleau
Lyne Bourque	Stéphane Auclair
Daniel Fortin	Marc Grenier

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur le Maire, Viateur Boucher

IL A ÉTÉ RÉGLÉ ET STATUÉ :

RÈGLEMENT 163-2007
RÈGLEMENT ADOPTANT LE PLAN D'URBANISME RÉVISÉ DE NOTRE-DAME-DES-PINS
« PLAN D'URBANISME DE NOTRE-DAME-DES-PINS »

ATTENDU QUE suite à l'entrée en vigueur du Schéma d'Aménagement et de Développement de la Municipalité Régionale de Comté de Beauce-Sartigan, le Conseil doit réviser le Plan d'Urbanisme de la Municipalité;

ATTENDU QUE des séances de travail ont été tenues à cet effet;

ATTENDU QU'un 1^{er} projet de règlement a été adopté lors de la séance du 08 janvier 2007;

ATTENDU QU'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné à la séance du 29 janvier 2007;

ATTENDU QU'un 2^e projet de règlement a été adopté lors de la séance du 12 février 2007;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil reconnaissent avoir lu copie du règlement ainsi que lecture du plan d'Urbanisme et en dispense la lecture.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR : DANIEL FORTIN
SECONDÉ PAR STÉPHANE AUCLAIR
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :


D'adopter le règlement adoptant le Plan d'Urbanisme révisé de NOTRE-DAME-DES-PINS portant le numéro 163-2007 comme s'il était ici reproduit dans sa version complète et intégrale;

QUE le présent règlement remplace le règlement no 66-1990 ainsi que ses amendements subséquents;

QUE le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ A NOTRE-DAME-DES-PINS, LE 05 MARS 2007
APPROBATION RECUE DE LA MRC, CERTIFICAT ÉMIS LE 20 MARS 2007
AFFICHAGE LE 27 MARS 2007.


Viateur Boucher, Maire


François Fontaine, Sec.-trésorier